

Donner nettoyage de tableaux

La question du nettoyage des tableaux a été introduite à la classe des Beaux-Arts de l'Académie de Belgique, à la séance du 5 mars 1931.

M. Destrée parle de méthodes sûres dont il a été question à la Commission italienne de Coopération intellectuelle à Rome et on a émis officiellement un vœu, d'ailleurs très vague, qu'on transmettra au Département des Sciences et des Arts, et qui est libellé comme suit: (Bulletin de la classe - tome XIII page II).

" Il ne serait pas raisonnable de proscrire, d'une façon générale, les nettoyages et la restauration des tableaux anciens. Nombre de ceux-ci, notamment dans nos églises, devraient au contraire être soignés plus attentivement.

" Mais il n'est pas souhaitable de chercher à remettre les tableaux anciens dans l'état de neuf. Les opérations de nettoyage, pouvant toujours aboutir à des destructions, ne doivent être décidées qu'avec la plus extrême prudence et cette décision ne peut être laissée à une seule personne, quelque autorisée qu'elle soit, en tout cas, il sera pris des photographies de toutes les phases de l'opération."

MINISTERE
DES
SCIENCES ET DES ARTS

Bruxelles, le 11 mars
52, boulevard du Régent

1931

ADMINISTRATION
DES
BEAUX-ARTS, DES LETTRES
ET DES
BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

DIRECTION

e Section

N° 2645.....

N B. - Prière de rappeler dans la réponse
la date et le numéro de la dépêche,
ainsi que l'indication de l'Administration.

*Annex
Nettoyage*

I annexe

Transmis, à titre d'information, à monsieur
le Conservateur en Chef des Musées royaux des
beaux-Arts de Belgique, la copie ci-jointe d'u-
ne lettre qui m'est adressée par l'Académie
royale de Belgique au sujet des nettoyages et
des restaurations des tableaux anciens.

Pour le ministre:

Le Directeur Général,

E. M. M. M.

Bruxelles, le 5 mars 1931.

Monsieur le Ministre,

Après un examen qui a duré plusieurs mois, de la question des nettoyages et restaurations des tableaux anciens, la Classe des Beaux-Arts de l'Académie royale de Belgique a émis, à l'unanimité, le vœu suivant, qu'elle a décidé de vous communiquer:

"il ne serait pas raisonnable de proscrire d'une façon générale les nettoyages et la restauration des tableaux anciens. Nombre de ceux-ci, et notamment dans nos églises, devraient au contraire être soignés plus attentivement.
"Mais il n'est pas souhaitable de chercher à remettre les tableaux anciens dans l'état de neuf. Les opérations de nettoyage, pouvant toujours aboutir à des destructions, ne sauraient être décidées qu'avec la plus extrême prudence, quelque autorisée qu'elle soit; en tous cas, il sera pris des photographies de toutes les phases de l'opération."

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments de haute considération.

Le Secrétaire perpétuel,

(s) Paul PELSENEER.

à Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts.